

RAPPORT FINANCIER 2022-2023

RAPPORT DE LA DIRECTION

---

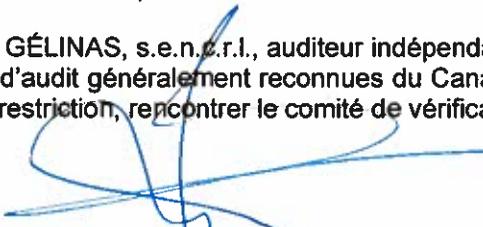
Les états financiers du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 portant la signature électronique 9053231832 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

AMYOT GÉLINAS, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant nommé par la direction, a procédé à l'audit des états financiers du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. AMYOT GÉLINAS, s.e.n.c.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Directrice générale



---

Directrice des ressources financières

Lieu : Mont-Laurier

Date : 11 octobre 2023

# **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Exercice terminé le 30 juin 2023

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au ministère de l'Éducation  
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES portant la signature électronique : 9053231832, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit), l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 8 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes et renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 9053231832, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'application initiale de la Norme comptable « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) » a entraîné la comptabilisation dans l'état de la situation financière au 30 juin 2023, d'un passif au titre des OMHS de 20 255 466 \$ (2022 - 19 422 776 \$), d'une subvention reportée de 364 043 \$ (2022 - 0 \$), d'une subvention d'investissement à recevoir de 20 255 466 \$ (2022 - 0 \$) et d'immobilisations corporelles de 364 043 \$ (2022 - 1 280 107 \$), et la comptabilisation à l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date de revenus de subventions de 19 891 423 \$ (2022 - 0 \$) et d'une charge relative aux biens meubles et immeubles de 1 748 754 \$ (2022 - 1 244 418 \$), tel que le tout est décrit à la note 3 du rapport financier. Ces montants ont été établis sur la base des hypothèses utilisées par un outil de calcul développé par une firme d'experts en collaboration avec le Contrôleur des finances. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir tous les éléments probants suffisants et appropriés supportant les hypothèses utilisées par l'outil de calcul dans la détermination du montant de l'OMHS et des autres informations fournies sur les OMHS. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

## *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Bélinas, s.e.n.c.s.l.*<sup>1</sup>

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge,  
le 11 octobre 2023

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur permis de comptabilité publique n° A103888

## Page audité

## État de la situation financière

au 30 juin 2023

	A	B	C	D	E	F = A - E	
	2023	2022	Variation	Variation	2023	Ajustement	
		(redressé)	\$	%	Version OS	d'analyse	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	4 481 639,85	2 990 508,70	1 491 131,15	50%	4 481 639,85	0,00
01190	Équivalents de trésorerie (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	8 876 768,58	11 955 725,22	-3 078 956,64	-26%	8 876 768,58	0,00
01400	Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	105 726 521,31	80 021 277,68	25 705 243,63	32%	105 726 521,31	0,00
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	360 000,00	330 000,00	30 000,00	9%	360 000,00	0,00
01300	Taxe scolaire à recevoir	316 470,31	272 915,75	43 554,56	16%	316 470,31	0,00
01500	Débiteurs (page 23)	1 230 953,93	1 284 221,75	-53 267,82	-4%	1 230 953,93	0,00
01600	Stocks destinés à la revente	157 519,63	114 172,57	43 347,06	38%	157 519,63	0,00
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
<b>00000</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>121 149 873,61</b>	<b>96 968 821,67</b>	<b>24 181 051,94</b>	<b>25%</b>	<b>121 149 873,61</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIFS</b>							
03100	Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
03110	Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 30)	9 898 000,00	7 174 540,72	2 723 459,28	38%	9 898 000,00	0,00
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	9 238 738,72	9 061 431,01	177 307,71	2%	9 238 738,72	0,00
03450	Subvention d'investissement reportée (page 32)	73 873 679,04	67 581 584,55	6 292 094,49	9%	73 873 679,04	0,00
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	714 537,48	287 710,31	426 827,17	148%	714 537,48	0,00
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	3 711 339,78	3 563 107,56	148 232,22	4%	3 711 339,78	0,00
03700	Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	73 326 462,33	72 314 515,21	1 011 947,12	1%	73 326 462,33	0,00
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	360 000,00	330 000,00	30 000,00	9%	360 000,00	0,00
03800	Autres passifs (page 36)	22 170 335,30	20 123 447,70	2 046 887,60	10%	22 170 335,30	0,00
<b>00010</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>193 293 092,65</b>	<b>180 436 337,06</b>	<b>12 856 755,59</b>	<b>7%</b>	<b>193 293 092,65</b>	<b>0,00</b>
<b>00020</b>	<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-72 143 219,04</b>	<b>-83 467 515,39</b>	<b>11 324 296,35</b>	<b>14%</b>	<b>-72 143 219,04</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>							
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	76 603 548,69	71 683 417,15	4 920 131,54	7%	76 603 548,69	0,00
01970	Stocks de fournitures	367 503,95	332 037,10	35 466,85	11%	367 503,95	0,00
01900	Charges payées d'avance (page 49)	165 233,21	141 307,69	23 925,52	17%	165 233,21	0,00
<b>00030</b>	<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>77 136 285,85</b>	<b>72 156 761,94</b>	<b>4 979 523,91</b>	<b>7%</b>	<b>77 136 285,85</b>	<b>0,00</b>
<b>03900</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>4 993 066,81</b>	<b>-11 310 753,45</b>	<b>16 303 820,26</b>	<b>144%</b>	<b>4 993 066,81</b>	<b>0,00</b>
<b>L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:</b>							
03910	Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	4 993 066,81	-11 310 753,46	16 303 820,27	144%	4 993 066,81	0,00
03920	Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00	0,00	0%	0,00	0,00
03950		<b>4 993 066,81</b>	<b>-11 310 753,46</b>	<b>16 303 820,27</b>	<b>144%</b>	<b>4 993 066,81</b>	<b>0,00</b>

## Page auditée

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

	A	B	C	D	E	F	G = B - F	
	Budget	Résultats	Résultats	Variation	Variation	Résultats	Ajustement	
	2023	réels	réels	\$	%	réels	d'analyse	
		2023	2022			2023		
			(redressé)			Version OS		
<b>REVENUS</b>								
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	74 192 940	76 754 215,19	74 804 431,00	1 949 784,19	3%	76 754 215,19	0,00
00020	Subvention d'investissement (page 51)	81 084	10 362 773,69	31 664,64	10 331 109,05	32627%	10 362 773,69	0,00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	509 236	411 241,52	485 247,04	-74 005,52	-15%	411 241,52	0,00
00040	Taxe scolaire (page 53)	4 378 543	4 443 381,80	4 337 234,64	106 147,16	2%	4 443 381,80	0,00
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	85 990	188 220,56	134 679,94	53 540,62	40%	188 220,56	0,00
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 292 183	3 423 678,62	3 295 812,00	127 866,62	4%	3 423 678,62	0,00
00060	Revenus divers (page 56)	1 060 542	789 219,23	481 700,34	307 518,89	64%	789 219,23	0,00
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	5 735 116	15 317 472,79	5 209 513,39	10 107 959,40	194%	15 317 472,79	0,00
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>89 335 634</b>	<b>111 690 203,40</b>	<b>88 780 282,99</b>	<b>22 909 920,41</b>	<b>26%</b>	<b>111 690 203,40</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES</b>								
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	39 558 693	39 985 203,90	37 967 939,38	2 017 264,52	5%	39 985 203,90	0,00
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	23 934 410	24 056 515,03	21 725 902,94	2 330 612,09	11%	24 056 515,03	0,00
30000	Services d'appoint (page 83)	9 580 082	10 816 110,49	9 504 690,65	1 311 419,84	14%	10 816 110,49	0,00
50000	Activités administratives (page 84)	4 235 421	3 992 671,54	3 561 057,08	431 614,46	12%	3 992 671,54	0,00
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	10 176 301	12 095 700,86	10 981 011,01	1 114 689,85	10%	12 095 700,86	0,00
70000	Activités connexes (page 86)	2 180 072	4 291 949,09	2 446 071,36	1 845 877,73	75%	4 291 949,09	0,00
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	180 531	148 232,22	-5 618,46	153 850,68	2738%	148 232,22	0,00
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	-45 000	0,00	-34 346,00	34 346,00	100%	0,00	0,00
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>89 800 510</b>	<b>95 386 383,13</b>	<b>86 146 707,96</b>	<b>9 239 675,17</b>	<b>11%</b>	<b>95 386 383,13</b>	<b>0,00</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-464 876</b>	<b>16 303 820,27</b>	<b>2 633 575,03</b>	<b>13 670 245,24</b>	<b>519%</b>	<b>16 303 820,27</b>	<b>0,00</b>

## Page audité

## État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2023

	A	B
	2023	2022
		(redressé)
<b>00010</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	6 831 915,63	2 953 922,59
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	-18 142 669,09	-16 898 251,08
<b>00030</b> Solde redressé	<b>-11 310 753,46</b>	<b>-13 944 328,49</b>
00040 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	16 303 820,27	2 633 575,03
<b>90000</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<b>4 993 066,81</b>	<b>-11 310 753,46</b>

Page auditée

## État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 30 juin 2023

	A	B
	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022
<b>00010 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
00020 Modifications comptables sans retraitement des exercices antérieures	0,00	0,00
<b>00030 TOTAL - GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation non réalisés</b>		
Cours de change		
00110 Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
00120 Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement	0,00	0,00
00130 Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	0,00	0,00
00140 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	0,00	0,00
Juste valeur		
00150 Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
00160 Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	0,00	0,00
00170 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	0,00	0,00
<b>00100 Total des gains (pertes) de réévaluation non réalisés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation reclassés dans l'état des résultats</b>		
Cours de change		
00210 Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
00220 Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement	0,00	0,00
00230 Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	0,00	0,00
00240 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	0,00	0,00
Juste valeur		
00250 Instruments financiers dérivés	0,00	0,00
00260 Placements de portefeuille cotés sur un marché actif	0,00	0,00
00270 Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur	0,00	0,00
<b>00200 Total des gains (pertes) de réévaluation reclassés dans les résultats</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>00300 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>90000 GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Page auditée

## État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2023

	A Budget 2023	B Résultats réels 2023	C Résultats réels 2022 (redressé)
<b>00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-61 595 565</b>	<b>-64 044 739,33</b>	<b>-64 197 203,58</b>
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	-19 422 776,07	-18 248 598,15
<b>00000 SOLDE REDRESSÉ</b>	<b>-61 595 565</b>	<b>-83 467 515,40</b>	<b>-82 445 801,73</b>
<b>00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)</b>	<b>-464 876</b>	16 303 820,27	2 633 575,03
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-10 030 234	-10 711 478,88	-9 074 497,58
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	5 746 161	5 791 347,34	5 419 635,80
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	-45 000	0,00	-34 346,00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	54 562,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
<b>00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>-4 329 073</b>	<b>-4 920 131,54</b>	<b>-3 634 645,78</b>
<b>00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>-59 392,37</b>	<b>-20 642,92</b>
<b>00250 Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>-66 389 514</b>	<b>-72 143 219,04</b>	<b>-83 467 515,40</b>

Page auditée

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2023

	A 2023	B 2022 (redressé)	C 2023 Version OS	D = A - C Ajustement d'analyse
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>				
00010	16 303 820,27	2 633 575,03	16 303 820,27	0,00
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>				
00020	43 469,23	44 055,75	43 469,23	0,00
00030	0,00	0,00	0,00	0,00
00040	148 232,22	-5 618,46	148 232,22	0,00
00050	-102 739,43	26 979,95	-102 739,43	0,00
00060	-15 317 472,79	-5 209 513,39	-15 317 472,79	0,00
00070	46 881,91	44 895,80	46 881,91	0,00
00080	5 791 347,34	5 419 635,80	5 791 347,34	0,00
00085	1 678 514,25	1 174 177,92	1 678 514,25	0,00
00090	0,00	-34 346,00	0,00	0,00
00100	0,00	0,00	0,00	0,00
00110	-982 423,39	-6 059 359,22	-982 423,39	0,00
00120	0,00	0,00	0,00	0,00
00121	0,00	0,00	0,00	0,00
00122	0,00	0,00	0,00	0,00
00123	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>00000</b>	<b>7 609 629,61</b>	<b>-1 965 516,82</b>	<b>7 609 629,61</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>				
00210	-9 807 022,95	-10 041 680,56	-9 807 022,95	0,00
00220	0,00	54 562,00	0,00	0,00
00250	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>00200</b>	<b>-9 807 022,95</b>	<b>-9 987 118,56</b>	<b>-9 807 022,95</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS</b>				
00230	0,00	0,00	0,00	0,00
00235	0,00	0,00	0,00	0,00
00240	0,00	0,00	0,00	0,00
00245	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>00249</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
00320	6 961 000,00	9 907 000,00	6 961 000,00	0,00
00330	-5 995 934,79	-5 319 566,34	-5 995 934,79	0,00
00340	0,00	0,00	0,00	0,00
00350	0,00	-61 514,04	0,00	0,00
00360	0,00	7 174 540,72	0,00	0,00
00370	2 723 459,28	0,00	2 723 459,28	0,00
00380	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>00300</b>	<b>3 688 524,49</b>	<b>11 700 460,34</b>	<b>3 688 524,49</b>	<b>0,00</b>
<b>00400</b>	<b>1 491 131,15</b>	<b>-252 175,04</b>	<b>1 491 131,15</b>	<b>0,00</b>
00510	2 990 508,70	3 242 683,74	2 990 508,70	0,00
<b>90000</b>	<b>4 481 639,85</b>	<b>2 990 508,70</b>	<b>4 481 639,85</b>	<b>0,00</b>

Page auditée

**Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire**

30 juin 2023

	A 2023	B 2022
<b>00100 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)</b>	<b>-72 143 219,04</b>	<b>-83 467 515,39</b>
		(redressé)
<b>Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire</b>		
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	360 000,00	330 000,00
00140 Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	105 502 946,75	79 945 346,68
<b>00100 Total des actifs financiers financés par le MEQ</b>	<b>105 862 946,75</b>	<b>80 275 346,68</b>
<b>Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire</b>		
00210 Solde des allocations d'investissement payable au comptant (page 300)	11 595 547,49	7 371 405,44
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 26 et 35)	73 326 462,33	72 314 515,21
00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ (page 36)	360 000,00	330 000,00
00250 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (page 151)	20 255 466,16	0,00
<b>00200 Total des passifs financés par le MEQ</b>	<b>105 537 475,98</b>	<b>80 015 920,65</b>
<b>Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles</b>		
00310 Subvention d'investissement reportée (page 32)	73 873 679,04	67 581 584,55
<b>00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles</b>	<b>73 873 679,04</b>	<b>67 581 584,55</b>
<b>90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE</b>	<b>1 404 989,23</b>	<b>-16 145 356,87</b>

## Page auditée

## Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2023

		Exercice terminé le 30 juin 2023			Exercice terminé le 30 juin 2022		
		A	B	C = A + B	D	E	F = D + E
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>REVENUS</b>					(redressé)	(redressé)	(redressé)
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	76 754 215,19		76 754 215,19	74 804 431,00		74 804 431,00
00020	Subvention d'investissement (page 51)		10 362 773,69	10 362 773,69		31 664,64	31 664,64
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	411 241,52		411 241,52	485 247,04		485 247,04
00040	Taxe scolaire (page 53)	4 443 381,80		4 443 381,80	4 337 234,64		4 337 234,64
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	188 220,56		188 220,56	134 679,94		134 679,94
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 423 678,62	0,00	3 423 678,62	3 295 812,00	0,00	3 295 812,00
00060	Revenus divers (page 56)	789 219,23	0,00	789 219,23	481 700,34	0,00	481 700,34
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)		15 317 472,79	15 317 472,79		5 209 513,39	5 209 513,39
<b>00100</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>86 009 956,92</b>	<b>25 680 246,48</b>	<b>111 690 203,40</b>	<b>83 539 104,96</b>	<b>5 241 178,03</b>	<b>88 780 282,99</b>
<b>CHARGES</b>							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	39 959 990,77	25 213,13	39 985 203,90	37 940 207,21	27 732,17	37 967 939,38
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	23 930 391,59	126 123,44	24 056 515,03	21 598 569,40	127 333,54	21 725 902,94
30000	Services d'appoint (page 83)	10 813 369,89	2 740,60	10 816 110,49	9 496 646,72	8 043,93	9 504 690,65
50000	Activités administratives (page 84)	3 971 565,37	21 106,17	3 992 671,54	3 549 680,47	11 376,61	3 561 057,08
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	4 611 576,28	7 484 124,58	12 095 700,86	4 351 464,91	6 629 546,10	10 981 011,01
70000	Activités connexes (page 86)	4 245 196,58	46 752,51	4 291 949,09	2 369 978,54	76 092,82	2 446 071,36
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	148 232,22		148 232,22	-5 618,46		-5 618,46
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		0,00	0,00		-34 346,00	-34 346,00
<b>00200</b>	<b>Total des charges</b>	<b>87 680 322,70</b>	<b>7 706 060,43</b>	<b>95 386 383,13</b>	<b>79 300 928,79</b>	<b>6 845 779,17</b>	<b>86 146 707,96</b>
<b>00300</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 670 365,78</b>	<b>17 974 186,05</b>	<b>16 303 820,27</b>	<b>4 238 176,17</b>	<b>-1 604 601,14</b>	<b>2 633 575,03</b>

---

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS

Le Centre de services scolaire est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

---

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Actifs financiers

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivants la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

##### *Débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

##### *Stocks destinés à la vente*

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### Passifs

##### *Régime d'avantages complémentaires à la retraite*

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire, envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

##### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est portée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### **Passifs (suite)**

##### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

##### ***Passif au titre des sites contaminés***

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Passifs (suite)

##### *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	11 à 27 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

---

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Actifs non financiers (suite)

##### *Immobilisations corporelles (suite)*

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subvention d'investissement reportée », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

#### **Stocks de fournitures**

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

#### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Revenus (suite)

Plus spécifiquement :

##### ***Subventions et subventions reportées***

Les subventions du MEQ sont constatées dans l'exercice où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

##### ***Taxes scolaires***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

##### ***Ventes de biens et revenus divers***

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

---

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

#### Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

##### Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

##### ÉTAT DES RÉSULTATS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Revenus</b>		
Subvention d'investissement	10 173 327 \$	- \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<u>9 718 096</u>	<u>-</u>
	19 891 423	-
<b>Charges</b>		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<u>1 748 754</u>	<u>1 244 418</u>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<u>18 142 669 \$</u>	<u>( 1 244 418)\$</u>

##### ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Excédent (déficit) accumulé lié aux activités au début	( 18 142 669)\$	( 16 898 251)\$
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	<u>18 142 669</u>	<u>( 1 244 418)</u>
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin	<u>- \$</u>	<u>( 18 142 669)\$</u>

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

#### Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

#### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

##### Actifs financiers

Subvention de fonctionnement à recevoir  
Subvention d'investissement à recevoir

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	-	-
	20 255 466	-
	<u>20 255 466</u>	<u>-</u>

##### Passifs

Subvention d'investissement reportée  
Autres passifs - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	364 043	-
	<u>20 255 466</u>	<u>19 422 776</u>
	<u>20 619 509</u>	<u>19 422 776</u>

##### Actifs financiers nets (dette nette)

	( 364 043)	( 19 422 776)
--	------------	---------------

##### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

	<u>364 043</u>	<u>1 280 107</u>
--	----------------	------------------

##### Excédent (déficit) accumulé à la fin

	-	( 18 142 669)\$
--	---	-----------------

#### ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

##### Actifs financiers nets (dette nette) au début

	( 19 422 776)\$	( 18 248 598)\$
--	-----------------	-----------------

Excédent (déficit) de l'exercice  
Immobilisations corporelles

	18 142 669	( 1 244 418)
	<u>916 064</u>	<u>70 240</u>

##### Actifs financiers nets (dette nette) à la fin

	<u>( 364 043)\$</u>	<u>( 19 422 776)\$</u>
--	---------------------	------------------------

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

##### Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	8 876 769 \$	11 995 725 \$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	<u>65 912</u>	<u>88 862</u>
	<u>8 942 681 \$</u>	<u>12 084 587 \$</u>

##### Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

#### 5. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	2 175 749 \$	1 580 289 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	182 877 \$	65 490 \$

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 6. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Exercice 2022-2023	201 400 \$	- \$
Exercice 2021-2022	48 418	157 559
Exercice 2020-2021	15 594	42 403
Exercice 2019-2020	7 054	15 475
Exercice 2018-2019 et antérieurs	39 830	57 519
Intérêts à recevoir	51 058	57 479
Reprise de dépréciation des comptes clients	<u>( 46 884)</u>	<u>( 57 519)</u>
	<u>316 470 \$</u>	<u>272 916 \$</u>

#### 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les emprunts temporaires et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisé est de 24 537 937 \$ (2022 - 29 249 692 \$). La marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majorée de 0,02 % et est garantie par le MEQ.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaires courus, déductions et charges sociales	5 944 028 \$	6 149 618 \$
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	82 508	229 267
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 604 812	2 106 407
Taxes à la consommation à payer	-	-
Intérêts courus	<u>607 391</u>	<u>576 139</u>
	<u>9 238 739 \$</u>	<u>9 061 431 \$</u>

#### 9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt, d'un montant original de 10 382 178 \$, remboursable par annuités de 415 287 \$, plus les intérêts au taux de 2,218 % versés semestriellement, échéant en janvier 2046	9 551 604 \$	9 966 891 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annuités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	3 312 000	3 519 000
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	302 931
Emprunt, d'un montant original de 4 686 000 \$, remboursable par annuités de 187 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,267 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 198 000 \$ à l'échéance en avril 2045	4 125 000	4 312 000
Emprunt, d'un montant original de 6 274 766 \$, remboursable par annuités de 250 991 \$, plus les intérêts au taux de 4,027 % versés semestriellement, échéant en décembre 2047	6 274 766	-
Emprunt, d'un montant original de 723 229 \$, remboursable par annuités de 241 077 \$, plus les intérêts au taux de 3,584 % versés semestriellement, échéant en décembre 2025	723 229	-
Emprunt, d'un montant original de 15 965 000 \$, remboursable par annuités de 1 357 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9928 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 823 000 \$ à l'échéance en octobre 2024	9 180 000	10 537 000
Emprunt, d'un montant original de 13 317 000 \$, remboursable par annuités de 622 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 719 000 \$ à l'échéance en septembre 2027	10 207 000	10 829 000
Emprunt, d'un montant original de 4 754 000 \$, remboursable par annuités de 226 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,202 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 234 000 \$ à l'échéance en avril 2041	<u>4 076 000</u>	<u>4 302 000</u>
À reporter	47 449 599	43 768 822

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Reporté	47 449 599 \$	43 768 822 \$
Emprunt, d'un montant original de 17 154 000 \$, remboursable par annuités de 1 205 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,344 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 5 104 000 \$ à l'échéance en septembre 2026	8 719 000	9 924 000
Emprunt, d'un montant original de 3 505 000 \$, remboursable par annuités de 195 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,088 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 190 000 \$ à l'échéance en avril 2038	2 920 000	3 115 000
Emprunt, d'un montant original de 4 575 000 \$, remboursable par annuités de 183 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,861 % versés semestriellement, échéant en mars 2044	3 843 000	4 026 000
Emprunt, d'un montant original de 928 579 \$, remboursable par annuités de 309 526 \$, plus les intérêts au taux de 0,676 % versés semestriellement, échéant en avril 2024	309 526	619 053
Emprunt, d'un montant original de 1 570 000 \$, remboursable par annuités de 111 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,664 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 127 000 \$ à l'échéance en mars 2033	1 126 000	1 237 000
Emprunt, d'un montant original de 9 016 393 \$, remboursable par annuités de 360 656 \$, plus les intérêts au taux de 3,015 % versés semestriellement, échéant en février 2047	8 655 739	9 016 393
Emprunt, d'un montant original de 943 604 \$, remboursable par annuités de 314 535 \$, plus les intérêts au taux de 1,771 % versés semestriellement, échéant en février 2025	629 069	943 604
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<u>( 325 471 )</u>	<u>( 335 357 )</u>
	<u>73 326 462 \$</u>	<u>72 314 515 \$</u>

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2024	-	9 290 072 \$
2025	-	12 134 544 \$
2026	-	3 997 010 \$
2027	-	7 654 934 \$
2028	-	9 647 934 \$
2029 et suivants	-	30 927 439 \$

#### 11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

##### Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023		2022	
	Désamiantage	Autres	Total	
<b>Solde au début</b>	19 422 776 \$	- \$	19 422 776 \$	18 248 598 \$
Nouvelles obligations de mise hors service	-	-	-	-
Obligations réglées	-	-	-	-
Charge de désactualisation	1 678 514	-	1 678 514	1 174 178
Diminution - révision des estimations	( 845 824)	-	( 845 824)	-
<b>Solde à la fin</b>	20 255 466 \$	- \$	20 255 466 \$	19 422 776 \$

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

##### Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	<u>Désamiantage</u>
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation <sup>(1)</sup>	De 11 à 27 ans
Taux d'inflation	2,93 %

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 21 818 680 \$ (2022 - 19 626 588 \$).

Une contribution financière de 20 255 466 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 19 891 423 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde de 364 043 \$ a été constaté dans les revenus reportés.

#### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 545 894 \$ qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Politique de gestion des risques

Le Centre de services scolaire est exposé à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Débiteurs</b>		
Débiteurs non en souffrance	667 771 \$	665 720 \$
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date de facturation	137 386	78 074
3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation	16 072	71 355
6 mois à moins de 9 mois jours suivant la date de facturation	28 634	-
9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation	112 666	135 121
1 an et plus suivant la date de facturation	<u>358 427</u>	<u>306 121</u>
	1 320 956	1 256 391
Moins la provision pour créances douteuses	<u>( 412 936)</u>	<u>( 369 467)</u>
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	<u>908 020 \$</u>	<u>886 924 \$</u>

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	369 467 \$	325 411 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	43 469	44 056
Montants recouvrés	<u>( - )</u>	<u>( - )</u>
<b>Solde au 30 juin</b>	<u>412 936 \$</u>	<u>369 467 \$</u>

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

# CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

### 13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2023 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
30 juin 2023					
Emprunts temporaires	9 898 000 \$	- \$	- \$	- \$	9 898 000 \$
Créiteurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	3 216 523 \$	78 188 \$	- \$	- \$	3 294 711 \$
Dettes à long terme	9 290 072 \$	16 131 554 \$	17 302 868 \$	30 927 439 \$	73 651 933 \$
Provision pour avantages sociaux	3 329 032 \$	78 208 \$	36 587 \$	267 513 \$	3 711 340 \$
30 juin 2022					
Emprunts temporaires	7 174 541 \$	- \$	- \$	- \$	7 174 541 \$
Créiteurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	2 737 588 \$	174 225 \$	- \$	- \$	2 911 813 \$
Dettes à long terme	5 995 935 \$	20 440 482 \$	7 009 886 \$	39 203 569 \$	72 649 872 \$
Provision pour avantages sociaux	3 140 935 \$	94 847 \$	39 514 \$	287 812 \$	3 563 108 \$

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 99 366 \$ (2022 - 71 745 \$).

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location, de service et d'approvisionnement avec des parties non apparentées représentant des engagements de 1 273 779 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	-	728 658 \$
2025	-	352 405 \$
2026	-	192 716 \$

- Le Centre de services scolaire est lié par contrat pour le transport scolaire avec des parties non apparentées. Ces contrats représentent un engagement total de 34 458 234 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	-	6 155 636 \$
2025	-	6 503 430 \$
2026	-	6 870 874 \$
2027	-	7 259 078 \$
2028	-	7 669 216 \$

- Le Centre de services scolaire s'est également engagé par contrats pour le transport scolaire par berline avec des parties non apparentées. Le solde de cet engagement est de 566 586 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables avec des parties non apparentées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Le solde de cet engagement est de 4 265 090 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

#### 15. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu un accord à long terme qui a ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- Le Centre de services scolaire est lié par un contrat de redevances non résiliable représentant des droits contractuels de 44 100 \$. Un montant de 14 700 \$ annuellement est exigible au cours des trois prochains exercices.

---

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2023

#### 16. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre le Centre de services scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que le Centre de services scolaire pourrait être appelé à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

De plus, le Centre de services scolaire fait actuellement l'objet d'une action collective à titre de défenderesse en garantie avec un regroupement de 24 autres Centres de services scolaires. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant, le cas échéant, que le Centre de services scolaire pourrait être appelé à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

#### 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, le Centre de services scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière significative n'a eu lieu entre ces fondations et le Centre de services scolaire au cours de l'exercice.

#### 18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.